

Séance du 19 Novembre 1948

## Décès du Président : Victor Couder

Dès l'ouverture de la séance, le Vice-Président Costa se lève et prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS & CHERS COLLÈGUES,

« C'est pour moi un devoir bien pénible et une tâche bien lourde en ce début de séance, de rendre un hommage à notre cher Président défunt, M. Victor Couder.

« Tâche lourde du fait de sa haute personnalité et de son œuvre si vaste.

« Lourde, aussi, du fait de sa modestie qui a ex-primé le désir qu'aucun discours ne soit prononcé sur sa tombe, que la presse ne s'empare ni de son nom, ni de son œuvre ce qui, par répercussion, et pour rester fidèle à sa mémoire, nous fait obligation de respecter la volonté exprimée.

« Nous connaissons tous ici l'œuvre accomplie dans les domaines divers où elle eut à s'exercer, aussi bien sur le plan économique que social à la Chambre de Commerce Française et au Grand Conseil, pour ne citer que les Assemblées Tunisiennes, œuvre toujours marquée de l'empreinte de sa personnalité, aussi je respecterai cette dernière volonté et ne vous ferai aucun exposé rétrospectif.

« Je me bornerai donc à vous rappeler que depuis 1924 il a été élu à notre Compagnie, qu'il y a dépensé sans compter ses qualités de cœur alliées à une intelligence très vive, qu'il fut élu Vice-Président dès 1926 et que dans tous les domaines économiques il défendit avec succès l'équipement et l'industrialisation de la Régence, ainsi que son électrification.

« Désigné par nos mandants en 1928 et renouvelé jusqu'en 1944 a représenté au Grand Conseil

« les intérêts économiques, il les défendit dans diverses commissions où il occupa les postes importants de rapporteur et Président de la Commission des Travaux, remplit ces fonctions avec éclat et donnant ainsi la mesure de ses connaissances.

« Le plus bel hommage que nous puissions rendre à sa mémoire est de continuer l'œuvre d'unité à laquelle il s'était tant attaché et nous devons travailler dans cet esprit pour la défense des intérêts généraux du Commerce et de l'Industrie. C'est ainsi que nous nous montrerons digne de la confiance de nos mandants; c'est également ainsi que nous témoignerons toute notre estime à notre dis-

paru qui avait si fortement marqué de son empreinte les œuvres auxquelles il s'était consacré et, en tout premier lieu, le rayonnement de notre Chambre tant auprès des Administrations qu'auprès des Chambres Consulaires de la Métropole et de l'Afrique du Nord.

« La Chambre perd, en son Président, un Chef et un Consul; sa mort brutale et inattendue nous a tous surpris et peinés et je vous demande de saluer sa mémoire par une minute de recueillement

« avant la suspension de séance qui précèdera notre réunion de travail ».

Tous les Membres de la Chambre se lèvent et observent la minute de recueillement demandée par le Vice-Président Costa.

La séance est ensuite suspendue pendant quelques instants.

